

La formule

Présentation

Certaines écoles privées britanniques proposent quelques places à des jeunes élèves internationaux, en fin d'année scolaire, de début Juin à début Juillet.

Pendant quelques semaines, votre enfant est ainsi intégré à une classe britannique, suit les matières scolaires britanniques de sa classe, et participe pleinement à la vie de son internat. Dans certaines écoles, il se peut aussi qu'il suive des cours de soutien en anglais, soit à plein temps (pendant que les élèves anglais sont en cours de maths, d'histoire, de physique etc), soit simplement pendant certaines heures de l'emploi du temps de la classe britannique, le reste du temps étant consacré aux matières classiques.

C'est une excellente façon de conclure l'année scolaire de manière utile, et de profiter d'une remarquable immersion linguistique et culturelle.

Le centre de cours

Les cours

- Niveau requis : A2
- Test de niveau le premier jour
- Professeurs de langue maternelle exclusivement

Votre enfant suit les cours de l'emploi du temps de sa classe britannique, ou bien, à la place de certaines matières difficilement accessibles avec le niveau d'anglais attendu d'un collégien ou lycéen français, des cours d'anglais de soutien avec d'autres élèves internationaux. Par exemple, lorsque les jeunes anglais ont cours d'Anglais (littérature, théâtre, poésie, dissertations), ou bien cours de Langues Vivantes, les internationaux peuvent alors consacrer ce temps à des cours de soutien en anglais "langue étrangère".

Niveau d'anglais requis : A2 minimum, B1 souhaitable, B2 et + idéal.

Les activités

En dehors des cours, les élèves internationaux vivent aux côtés des jeunes britanniques et participent à toutes les activités extra-scolaires : sports, activités artistiques, activités culturelles, ateliers, clubs etc.

Tous les élèves de l'école, britanniques comme internationaux, se joignent ensemble à toutes les activités extra-scolaires organisées en dehors des cours : sports, visites et sorties, excursions. A cet égard, le mois de Juin est généralement le plus animé de l'année, et le climat permet beaucoup d'activités d'extérieur.



Le week-end, sorties en ville et excursions sont mises en places.

Les jeunes vivent dans l'internat de l'école, aux côtés des élèves britanniques et des autres internationaux, pour une véritable immersion dans le quotidien d'une "Boarding School" britannique traditionnelle.

Les soirées permettent de découvrir la vie des élèves dans un internat traditionnel, et les week-ends sont également des temps importants d'activités, sorties et excursions.

Les élèves internationaux ont ainsi pendant ces quelques semaines la chance de vivre exactement comme les jeunes britanniques de leur âge, c'est une expérience dépaysante, et une étape importante de leur scolarité, qui leur ouvrira de nouveaux horizons.

Le voyage

Le voyage s'effectue individuellement, l'école se charge d'accueillir le participant à l'aéroport le plus proche et de l'acheminer vers l'école. Le jour du départ, l'école raccompagne le participant à l'aéroport.

Selon l'école, l'aéroport pourra être :

- Londres-Heathrow
- Bristol
- Manchester

Aux dates de début et de fin indiquées sur ce site, les transferts entre l'aéroport et l'école sont inclus dans les frais de scolarité.

Si vous ne pouvez pas respecter la date de fin de séjour (la date de début est imposée), et avez besoin de cette flexibilité, l'école pourra organiser un taxi privé à vos frais pour reconduire votre enfant vers l'aéroport. Un devis vous sera alors communiqué par l'école.

Les formalités

Pour les participants de nationalité française :

Selon les cas, 4 à 5 documents sont obligatoires pour se rendre en Grande-Bretagne :

Document 1 : Passeport en cours de validité, ou (et uniquement jusqu'au 30/09/2021, date après laquelle elle ne sera plus acceptée) Carte Nationale d'Identité, date de validité d'origine non dépassée*. **Nous vous recommandons cependant de voyager plutôt avec un PASSEPORT**, lequel présente l'avantage de pouvoir utiliser les bornes de contrôle automatique pour le passage des frontières.

Document 2 : [Formulaire CERFA d'Autorisation de Sortie du Territoire](#), obtenue en ligne, complétée et signée par le Responsable Légal habilité, imprimée, et remise au mineur voyageant. A télécharger ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R46121>

Document 3 : Copie de la pièce d'identité du Responsable Légal ayant signé le formulaire d'AST (Document 2)

Document 4 : Le formulaire "Letter of Consent to Travel", ou "Authorisation to Travel" (selon le titre que leur donne chaque école), que vous trouverez dans votre Espace Perso. A imprimer, compléter, dater et signer.

Document 5 : Et, uniquement dans le cas où le Responsable Légal habilité, et le mineur voyageant, n'ont pas le même nom, une copie du Livret de Famille démontrant le lien entre ces 2 personnes.

Tenez compte des délais d'obtention de ces documents, qui peuvent s'avérer fort longs suivant les régions !

La non-présentation des documents requis pour le passage des frontières le jour du départ entraîne l'annulation du séjour sans remboursement.

* **Validité des cartes d'identité et passeports :** seule la date de validité imprimée sur le document d'identité est prise en compte par les services de l'immigration britannique. Même si l'Etat français a prolongé la durée de vie des cartes d'identité expirées, cette extension de validité n'est pas prise en compte ni acceptée par la Grande-Bretagne. Assurez-vous que la date de validité imprimée sur la carte d'identité, ou sur le passeport, est bien respectée.

FORMALITES SANITAIRES COVID-19

Effective attire votre attention sur l'obligation de respecter les contraintes sanitaires édictées par le gouvernement britannique pour entrer en Grande-Bretagne.

Vous trouverez sur ce site officiel les dernières informations à jour :

<https://uk.ambafrance.org/Conditions-de-deplacement-entre-la-France-et-le-Royaume-Uni>

Autorisation de sortie du territoire pour les mineurs

Un mineur non accompagné d'une personne détentrice de l'autorité parentale ne peut quitter la France sans autorisation.

L'enfant qui voyage à l'étranger sans être accompagné de l'un de ses parents doit présenter les 3 documents suivants :

- Pièce d'identité valide du mineur : carte d'identité ou passeport
- Photocopie du titre d'identité valide ou périmé depuis moins de 5 ans du parent signataire : carte d'identité ou passeport
- Formulaire CERFA signé par l'un des parents titulaire de l'autorité parentale

Ce formulaire CERFA vous sera fourni par Effective dès la confirmation de votre inscription.

L'encadrement

Vos enfants sont encadrés par le personnel (très nombreux) de l'école privée britannique au même titre que les élèves britanniques.

Dans les écoles privées, on compte un adulte pour 5-8 élèves, un remarquable taux d'encadrement, tant durant la journée de cours, que dans l'internat.

Les dates et les prix

Aucune destination n'est actuellement disponible pour ce séjour. [Contactez-nous](#) pour savoir quand de nouvelles dates seront accessibles, ou pour que nous puissions vous conseiller un autre séjour convenant à vos besoins.

Le centre en photos





